



La décision du procureur Patrick Schriber est loin de faire l'unanimité auprès des plaignants et de leur avocat. «Le Nouvelliste»

Ce procureur valaisan est accusé d'acte de censure

Injonction Le procureur Patrick Schriber ordonne le silence sur une enquête en Valais. C'est de la censure, dénonce l'avocat Grégoire Rey.

Dominique Botti

dominique.botti@lematindimanche.ch

La décision hautement symbolique est passée inaperçue. Le 19 février dernier, le procureur Patrick Schriber a ordonné le silence complet sur la méga-escroquerie valaisanne qui a fait perdre des dizaines de millions aux victimes (lire notre édition du 14 février). Le magistrat réagissait ainsi à de supposées fuites du dossier d'enquête dans la presse. A l'exception de l'accusé, tous les plaignants et leur défenseur ont l'interdiction de défendre leur cause en privé et en public, notamment via les médias. Sinon ils risquent une amende salée qui peut déborder sur une éventuelle sanction disciplinaire pour les avocats. L'un d'entre eux, Grégoire Rey, a fait recours contre ce qu'il considère comme «un geste d'humeur».

Pour Me Rey, contacté par «Le Matin Dimanche», qui officie entre les cantons de Genève et du Valais, cette mesure s'attaque aux principes fondamen-

taux. Selon lui, la décision du Ministère public valaisan est une première en Suisse. L'injonction de se taire est bien prévue par la procédure, mais pas sous cette forme-là. Un magistrat en cours d'enquête qui anticipe un risque de collusion peut évidemment, précise-t-il, demander le secret de l'instruction. Mais cette position se justifie si elle est limitée dans le temps et qu'elle vise un but bien précis.

«C'est un caprice»

Pour Grégoire Rey, «la décision du procureur Patrick Schriber est un acte disproportionné». Elle est valable six longs mois «et sera manifestement renouvelée pour la même période au mois d'août». L'avocat ne pense pas que la mesure protège la vie privée des personnes concernées par le dossier: «Une victime ne doit pas avoir honte d'être une victime.»

Un autre avocat valaisan, Stéphane Riand, partage ce combat sur les principes fondamentaux du droit. Le duo veut

ainsi défendre la liberté d'expression et d'opinion, le principe de proportionnalité et le droit à tout avocat d'exercer sa profession. La publicité des débats en est un des outils. «Nous ne sommes pas dans une classe d'école où le maître dit qui fait quoi. La démocratie suisse n'a pas une législation d'interdiction mais de responsabilité: on doit te laisser parler, mais si tu dis une ânerie, tu assumes», précise Me Rey.

Le ministère public et les autres parties plaignantes contactées (il y en a une vingtaine

«Nous ne sommes pas dans une classe d'école où le maître dit qui fait quoi. La démocratie suisse n'a pas une législation d'interdiction mais de responsabilité»

Me Grégoire Rey,
avocat des plaignants

en tout) n'ont pas voulu prendre position. L'avocat de l'escroc présumé, Michel Ducrot, n'est, lui, pas soumis à cette injonction. Les droits de la défense de l'accusé étant inébranlables. Selon lui, le choix du procureur valaisan se justifie. La précision de certains articles a «dépassé» une certaine limite. «Cela peut porter atteinte à la personnalité de certaines parties. Cela peut contribuer à faire un procès dans la presse avant sa tenue dans un tribunal», assure-t-il.

Le recours est actuellement en cours d'analyse par le Tribunal cantonal. Tout comme la demande de son effet suspensif. S'il le faut, la lutte se poursuivra jusqu'au Tribunal fédéral, jure le recourant. Sinon, selon Grégoire Rey, le risque de censure pourrait se reproduire. L'avocat estime que son droit à la parole en public est important dans ce dossier d'escroquerie. «Pour rappeler que la société qui a été lésée et que je défends dans ce dossier est en train de se redresser», conclut-il. ●

Un concours photo ouvert aux amateurs

Sports Des surfeurs, des plongeurs de falaise, des skateurs: le concours de photo Illume, créé par la marque Red Bull, met les sportifs de l'extrême en lumière. Cette année, les images réalisées avec un téléphone ont leur catégorie.

Pour la quatrième fois, après 2007, 2010 et 2013, Red Bull organise cette année son concours photo Illume. On le sait, le fabricant de la boisson qui «donne des ailes» sponsorise quantité de manifestations et compétitions sportives spectaculaires – le seul point qui les réunit étant précisément leur dimension très théâtrale.

En toute logique, Illume met à l'honneur des pratiquants de ces disciplines, dans les postures les plus extrêmes. Quand on se penche sur les images soumises à l'occasion des éditions précédentes, on en reste le souffle coupé. Rien n'est banal sur ces images. Il y a les plongeurs de haut vol qui s'élancent de falaises hautes d'une cinquantaine de mètres, des surfeurs qui chevauchent des vagues grandes comme six fois leur taille, des cyclistes la tête en bas dans des sauts incroyables.

Il y a des contrastes, comme ce skieur, minuscule tache de couleur au milieu d'une immensité de blanc, un adepte de BMX qui surgit de la verticalité d'une forêt de bouleaux, cet autre qui fait de friches industrielles désaffectées son terrain de sport. Et puis il y a des félures, comme ces mains pleines de cloques, ces barbes qui dépassent de la combinaison et qui ont gelé tant

l'eau du Nord est froide, des clavicles cassées.

En raison à la fois des difficultés techniques et logistiques qu'il faut maîtriser pour saisir au vol le plongeur qui s'élanche d'une falaise ou le snowboarder qui saute des parois rocheuses, la plupart des candidats, et a fortiori des vainqueurs, des éditions précédentes est constituée de professionnels, voire de spécialistes de ces disciplines. Même si des amateurs ont toujours proposé leurs clichés.

Il existe traditionnellement dix catégories dans lesquelles concourir. L'une pour mettre en valeur le paysage dans lequel l'action se déroule, l'autre la dimension sociale et culturelle d'une discipline, une troisième centrée sur les émotions que crée la pratique de ces sports, etc. Cette année, une onzième a été créée, susceptible d'intéresser plus particulièrement les amateurs: «Mobile». Il s'agit là de proposer des photos prises sur le vif avec son smartphone ou une tablette.

Le concours est ouvert à tous, les participants pouvant soumettre leurs clichés, qui doivent avoir été pris après avril 2013, directement sur le site de la manifestation (www.redbullillume.com), et ce jusqu'au 31 mars. La meilleure œuvre de chaque catégorie sera désignée par un panel d'une cinquantaine de professionnels de l'image et des médias, et un prix particulier récompensera le lauréat toutes catégories. **LMD**

illume.lematin.ch
Pour voir des photos des années précédentes



Le concours de photo Illume créé par la marque Red Bull en est à sa quatrième édition. Thomas Stöckli/Red Bull Illume

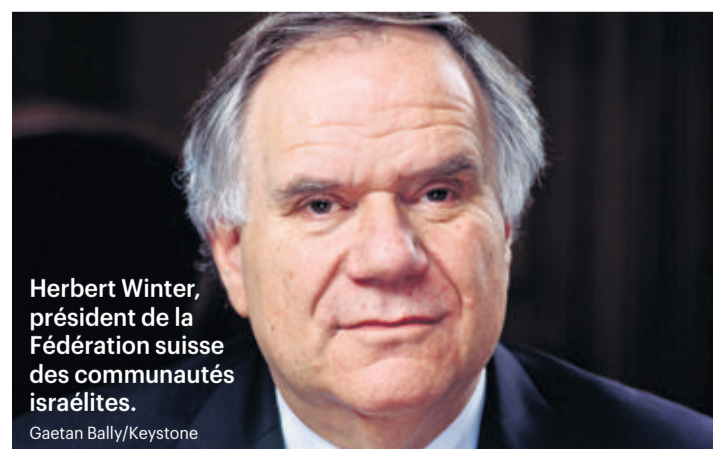
Les Juifs suisses demandent une meilleure protection à la Confédération

Protection Des attentats comme ceux de Paris ou de Copenhague pourraient être organisés chez nous aussi. Le Conseil fédéral devrait en faire plus pour les prévenir et garantir la sécurité de la communauté israéliélite.

A la synagogue de Copenhague, le gardien juif a été abattu par Omar Abdel Hamid el-Husseini. A Paris, peu après l'attentat contre la rédaction de *Charlie Hebdo*, Amédée Coulibaly a tué quatre Juifs dans un supermarché casher. Ainsi, par deux fois, des Juifs ont été assassinés, au seul motif qu'ils étaient Juifs.

Si vous portez une longue robe noire et que vous vous ren-

dez pour la prière à la synagogue, vous n'y allez plus le cœur aussi léger qu'il y a quelques années. «Beaucoup de gens sont inquiets lorsqu'ils se déplacent, ils ne cessent de se retourner pour vérifier qu'on ne les suit pas», a déclaré au quotidien zurichois *Tages-Anzeiger* Herbert Winter, président de la Fédération suisse des communautés israéliélites (FSCI). Le secrétaire général de la FSCI, Jonathan Kreutner, estime que les Juifs sont «de plus en plus soucieux» et n'osent plus afficher publiquement leur appartenance religieuse: «Des attentats semblables à ceux commis en France ou au Danemark pourraient aussi être organisés en Suisse.»



Herbert Winter,
président de la
Fédération suisse
des communautés
israéliélites.

Gaetan Bally/Keystone

La FSCI et la Plateforme des Juifs libéraux de Suisse (PJLS) se sont adressés au Conseil fédéral pour lui demander de mieux pro-

téger la communauté israéliélite. En premier lieu, les deux organisations ont exprimé leur étonnement à la lecture du rapport sur

la politique de sécurité en Suisse. Ce document de 90 pages ne fait aucune allusion à la situation des Juifs suisses. «Les endroits où se réunissent des Juifs sont des objectifs prioritaires des terroristes. C'est une réalité», martèle Jonathan Kreutner.

Si le Conseil fédéral reconnaît que les Juifs suisses sont particulièrement visés, la FSCI et la PJLS espèrent qu'à moyen terme l'Etat fédéral participe également aux coûts de leurs mesures de sécurité. Les communautés israéliélites ont engagé leur propre personnel de protection, qui coûte plusieurs millions de francs par année. Rien qu'à Zurich, la facture s'élève à plus d'un million de francs, af-

firme Jonathan Kreutner. «Il est choquant que les communautés juives doivent assumer seules ces coûts.»

Les deux organisations demandent aussi que le Conseil fédéral s'engage en faveur de mesures préventives. Il faut que le Service de renseignement et le Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI) disposent de suffisamment de personnel. Le secrétaire de la FSCI conclut: «Les volontaires de l'Etat islamique de retour en Suisse représentent un grand danger. Le Conseil fédéral doit mettre plus de moyens pour surveiller les djihadistes.»

Simon Widmer